

**Pour la défense du statut général et des statuts particuliers**  
**rejoignez, dès maintenant, le SNUDI-FO**  
**un syndicat confédéré indépendant, combatif, cohérent,**  
**un syndicat qui défend pied à pied les revendications.**



SNUDI-FO  
Syndicat National des Usagers de l'Enseignement  
du Travail FORCE OUVRIERE

Comment nous joindre ? Permanences le lundi, le mardi, le mercredi matin, le jeudi et le vendredi  
 Tél : 02 96 33 94 46 • Fax 02 96 33 22 63 • E-Mail : [snudi.fo22@free.fr](mailto:snudi.fo22@free.fr)

**COTISATIONS SYNDICALES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2025 / 2026**

Échelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
<b>Instituteurs</b>							<b>126</b>	<b>133</b>	<b>139</b>	<b>148</b>	<b>162</b>
<i>Coût réel après crédit d'impôt (66 %)</i>							42	44	46	49	54
<b>Professeurs des écoles classe normale</b>	<b>119</b>	<b>135</b>	<b>136</b>	<b>140</b>	<b>144</b>	<b>148</b>	<b>157</b>	<b>168</b>	<b>179</b>	<b>192</b>	<b>206</b>
<i>Coût réel après crédit d'impôt (66 %)</i>	39	45	45	46	48	49	52	56	59	64	68
<b>Professeurs des écoles hors classe</b>	<b>177</b>	<b>189</b>	<b>202</b>	<b>218</b>	<b>233</b>	<b>246</b>	<b>251</b>				
<i>Coût réel après crédit d'impôt (66 %)</i>	59	63	67	72	77	82	84				
<b>Professeurs des écoles classe exceptionnelle</b>	<b>215</b>	<b>228</b>	<b>240</b>	<b>257</b>	<b>276</b>	<b>287</b>	<b>301</b>				
<i>Coût réel après crédit d'impôt (66 %)</i>	71	76	80	85	92	95	100				

**Temps partiel :  
au prorata**

**EVS / AS / AESH : 35 €**

**Retraité : 83 €**

**Réduction pour couple : contacter la section.**

**RAPPEL : Avec votre adhésion, une protection juridique professionnelle incluse !**

Les adhérents des syndicats de l'enseignement FO sont protégés juridiquement dans l'exercice de leur fonction (face à leur employeur ou face à un tiers, parents par exemple).

En adhérant au SNUDI-FO, vous pouvez donc éviter de prendre une autre assurance professionnelle, c'est encore 35 € économisés sur le coût réel indiqué ci-dessus.



**J'adhère au SNUDI-FO**

**Supplément de cotisation**

<b>Enseignant spécialisé / CPC / PEMF</b>	<b>+ 8 €</b>
<b>Chargé d'école</b>	<b>+ 3 €</b>
<b>Directeur 2-4 cl.</b>	<b>+ 7 €</b>
<b>Directeur 5-9 cl.</b>	<b>+ 12 €</b>
<b>Directeur 10 cl. et +</b>	<b>+ 15 €</b>

*Vos DROITS  
SONT NOTRE  
SEULE Loi* **SNUDI 22**  
**FO**

NOM ..... Prénom ..... Fonction ..... Echelon .....

Grade : classe normale - hors classe - classe exceptionnelle Quotité travaillée : ..... Montant cotisation : .....

Établissement d'exercice .....

Adresse personnelle .....

Téléphone ..... E-mail .....

Portable ..... Date ..... Signature

- Vous pouvez régler en 1 à 10 chèques, que vous envoyez en même temps, mais en indiquant dans le tableau ci-dessous les dates auxquelles vous souhaitez qu'ils soient débités. Bien sûr, le trésorier s'engage à les respecter.

- Vous pouvez également régler directement par virement bancaire en 1 à 10 fois en indiquant dans le tableau ci-dessous les dates que vous avez choisies : IBAN : FR76 1558 9228 7606 7330 6544 082 BIC : CMBRFR2BARK

- Pour le prélèvement automatique sur votre compte bancaire, contactez la section.

montant	montant	montant	montant	montant	montant	montant
1er sept.	1er oct.	1er nov.	1er déc.	1er janv.	1er fév.	
1er mars	1er avril	1er mai	1er juin	1er juil.	1er août	

"Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le SNUDI FO22. Elles sont conservées pendant la durée de votre adhésion plus une période de trois ans et sont destinées à la direction de la communication de FO conformément à la loi "informatique et libertés", vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en nous contactant : [snudi.fo22@free.fr](mailto:snudi.fo22@free.fr)"

A retourner au **SNUDI-FO 5, rue de Brest 22000 St Brieuc**



• Pour **défendre les conditions de travail** des enseignants et de leurs élèves rendues extrêmement difficiles par l'**absence de recrutement massif** pour faire face à la pandémie et aux retards scolaires qui s'accumulent ;

• Pour **obtenir l'abrogation des contre-réformes** détruisant le cadre national de l'école (loi Peillon des rythmes scolaires, loi Rilhac sur la direction d'école, expérimentation marseillaise...) ;

• Pour **faire face aux attaques** incessantes contre notre statut (âge de départ en retraite, jour de carence, ORS sur 54 semaines, évaluation d'école, formation en "constellations"...) ; pour conquérir un vrai statut dans la fonction publique pour les AESH ;

• Pour **faire obstacle à la loi de transformation de la fonction publique** et à ses conséquences dramatiques sur l'emploi public et les services publics ;

• Pour **exiger l'arrêt immédiat de la baisse de nos revenus**, pour l'augmentation du point d'indice et le rattrapage de la baisse continue de notre pouvoir d'achat (25% depuis 2000) ;

*... et tout simplement pour être défendus chaque jour, individuellement et collectivement :*

**Adhérez au  
SNUDI-FO !**

## Le SNUDI-FO 22, un syndicat combatif

Le SNUDI-FO assure quotidiennement :

- **l'information** (individuelle, collective - projets ministériels...),
- **le conseil** (attitude à adopter face à une mise en cause, demandes auprès de l'administration, courriers à rédiger...),
- **la défense** (individuelle, carte scolaire...).

Pour ne prendre qu'un exemple en 2023 et 2024, le SNUDI-FO 22 a combattu le plan sanglant de 45 fermetures de classe. C'est le seul syndicat qui fait partie du bureau du Collectif 45 classes, nous ne nous sommes pas contenté de soutenir dans les déclarations et délégations.

Les collègues savent que le **SNUDI-FO défend pied à pied tous les dossiers**. C'est en adhérant que vous nous permettrez de poursuivre ce travail.

## Le SNUDI-FO 22, un syndicat indépendant

Le **SNUDI-FO 22** n'est pas un partenaire de la direction académique, il n'est inféodé à aucun parti politique. Il se place en toute circonstance du côté des personnels. Les exemples sont nombreux.

Quand le DASEN a institué les pôles de e-remplaçants, il a reconnu que seul le SNUDI-FO s'était opposé. Nous réclamions à contrario le recrutement massif et immédiat de personnels (voeu déposé en CTSD sur lequel SE-UNSA et SGEN-CFDT se sont abstenus).

En CAPD, l'avis des élus du personnel est consultatif. Le DASEN prend les décisions, même si tous les élus du personnel votent contre ses projets. En CAPD disciplinaire, le SNUDI-FO 22 considère que représentant les personnels, il vote contre une sanction ou s'abstient. En 2024, le syndicat majoritaire a voté pour une sanction contre un collègue.

## Le SNUDI-FO 22, un syndicat confédéré

### Le SNUDI-FO

(Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et Professeurs des Ecoles, PsyEN et AESH du 1er degré)

**est un syndicat fédéré de la FNEC FP-FO** (Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle)

**et confédéré à la CGT-Force Ouvrière**

Le syndicalisme confédéré est la forme organisée de la solidarité entre tous les salariés du public et du privé, actifs, chômeurs, retraités.

**Le SNUDI-FO syndique les enseignants du 1er degré (Professeurs des Ecoles et Instituteurs), les Psy-EN EDA, les AESH, ainsi que les enseignants contractuels.**

Votre conjoint(e) est fonctionnaire ou salarié(e) dans le privé, et rencontre un problème...

L'Union Départementale Force Ouvrière peut l'aider : UD FO 22, 5 rue de Brest 22 000 Saint-Brieuc, tél. 02 96 33 62 63